

## SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS CCID 94 – VAL-DE-MARNE

---

Vu la délégation de pouvoirs, ci-annexée, accordée le 2 janvier 2019 par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussignée, Mme Géraldine FROBERT, Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne (CCID 94) donne dans les mêmes termes subdélégation de pouvoirs à M. Paul BRULEY, Directeur adjoint de la CCID 94, et à M. Djilali OUADI, en qualité de Responsable logistique et sécurité à la CCID 94 qui l'acceptent, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens dans l'immeuble du 8 place Salvador Allende - 94000 Créteil.

Les subdélégués déclarent avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui leur sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Lors de chacune de mes absences, je préciserai par note (qui sera affichée dans les lieux prévus à cet effet dans les locaux de la CCID 94), lequel des deux subdélégués susvisés assurera la responsabilité des locaux de la CCID 94.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019 en un exemplaire

Le Primo-Délégué

*signé*

M. Stéphane FRATACCI